

permis

LIVRET
D'INFORMATION



PAYS
NIVERNAIS
MORVAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

an'ct

agence nationale
de la cohésion
des territoires

NIÈVRE
le département

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

MASSIF
CENTRAL
GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC

Comment favoriser le maintien et
l'installation des habitants et actifs et ainsi
rendre le territoire accessible et attractif ?

d'expéri

menter !

J'ai un projet !



Est-ce

-que ça marche ?

Par où commencer ?



C'est permis d'expérimenter !

Une équipe vous aide à tester votre projet pendant 2 mois*

*Accompagnement sur-mesure sur une durée de 2 mois maximum.

permis

L'expérimentation est un format qui permet de tester un projet et de rapidement proposer des scénarii soutenables et souhaitables dans un futur proche.

C'est l'occasion de tester des idées à petite échelle et d'analyser leur impact, leur pertinence ou l'évolution d'un usage.

Lors d'une expérimentation, il peut arriver que la problématique initiale soit remise en question ou ajustée par les retours du terrain et des réalités. Ainsi, expérimenter, c'est accepter de se tromper pour affiner la recherche de solutions.

Expérimenter, c'est aussi mettre en place un environnement propice à l'innovation en accordant des autorisations exceptionnelles et temporaires afin de réaliser des actions rapides.

Le permis d'expérimenter est un ancien outil dont l'objectif était de permettre aux maîtres d'ouvrage de proposer des solutions alternatives à la réglementation applicable aux constructions projetées.

- <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/permis-dexperimenter-pe>

Projet lauréat à l'appel à manifestation d'intérêt 2024 "Attractivité - Accueil" du Massif Central.

Saison 2
Date limite de candidature :
15 septembre 2025

d'expéri

menter !

Sommaire

01. Et si vous vous donniez la permission de tester vos idées ? p1

Contexte p1

Projets accompagnés durant la saison p2

Pour une Haute Qualité de Vie Sociale..... p3

02. Nous proposons des accompagnements sur-mesure p4

Types d'accompagnement..... p4

Zones éligibles..... p6

Calendrier p7

03. Quels sont les prérequis pour postuler ? p8

Critères de sélection p8

Modalités de durée d'accompagnement..... p9

Dates clefs..... p9

01. Et si vous VOUS donniez la permission de tester vos idées ?



Le Pays Nivernais Morvan vous invite à candidater au Permis d'expérimenter.

Le Permis d'expérimenter est un dispositif d'accompagnement sur-mesure pour tester vos projets.

Nous utilisons des méthodes issues du design* et d'actions collaboratives pour tester des nouveaux services innovants répondant à un besoin local.



Cette initiative est lauréate d'un appel à projet "Attractivité - Accueil 2024" du Massif central. Une large part du Pays Nivernais Morvan est inclus dans ce périmètre (97 communes).

Comment favoriser le maintien et l'installation des habitants et actifs et ainsi rendre le territoire accessible et attractif ?

Acteurs publics, privés, associatif ou habitants du territoire, si votre projet répond à cette problématique, candidatez !

Les agents du Pays Nivernais Morvan seront épaulés par une brigade, un réseau d'acteurs locaux et pluridisciplinaires.



*Le design de services est une démarche collaborative de création qui se focalise sur les besoins des usagers et l'amélioration de leur quotidien. De manière créative et sur-mesure, le designer est un couteau suisse qui aide les acteurs du territoire à s'organiser, visualiser ou prototyper leurs idées. Le format expérimentation du Permis d'expérimenter permet de tester rapidement des scénarii ou des solutions soutenables et pérennes.

Saison 1

**La maison de la jeunesse
et de la mobilité**



Mairie de Luzy

**Déplaçons-nous
autrement à Cervon !**



Mairie de Cervon

**Création de mobilier rural
en bois local**



**La Grappe, réseau
des TZCLD de la Nièvre**

**Entreprises à but d'emploi de
Lormes, Clamecy et Luzy**

**Émergence du tiers lieu
« Le Perthuis »**



**Association
Le Perthuis
à Clamecy**

Retrouvez la vidéo de présentation sur notre chaîne Youtube

<https://youtu.be/II9saN0JU4s?si=dxzNqd7E2e4iFsrq>

pour une haute qualité de vie sociale

Comment favoriser le maintien et l'installation des habitants et actifs et ainsi rendre le territoire accessible et attractif ?

Cet outil est une réinterprétation de la matrice développée par la chaire Entrepreneuriat, Territoires et Innovations de la Sorbonne à Paris. Voici six fonctions sociales fondamentales permettant d'analyser si les habitants du territoire disposent, à 30 minutes de chez eux, des services de base. Votre projet répond-il à une de ces fonctions ?



les types d'accompa- gnement

- Soutien en amont des expérimentations :
Constitution d'une stratégie d'expérimentation par le designer avec des partenaires identifiés et le référent projet. Définition du mode opératoire, du calendrier et si besoin de financements.
- Soutien et proposition de mise en réseau pendant l'expérimentation (savoir-faire particulier ou compétences de mise en œuvre).
- Soutien après l'expérimentation :
Recherche de financement, portage de projet, conseil et redirection pour assurer la continuité et la pérennité du projet.

Une brigade !

- Permis d'expérimenter, c'est aussi un réseau de partenaires pluridisciplinaires sur le territoire du Pays Nivernais Morvan et du Massif Central à activer.

À chaque projet sera constitué un groupe de travail, "une brigade" d'acteurs locaux (institutionnels, entreprises, artisans, écoles...).

Voici des exemples de besoins et d'accompagnements sur-mesure :



Mon idée est développée mais je ne sais pas par quelle expérimentation commencer. J'ai aussi besoin de propositions dessinées et scénarisées.

tour de table

Regrouper des acteurs autour de la table dans le but de réaliser du travail commun et définir d'un plan d'actions de test (1 jour)

atelier/workshop

Une classe d'étudiants entre en immersion sur le territoire et propose des solutions (2 semaines)



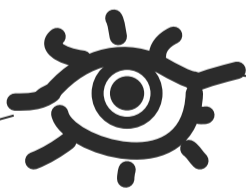
J'ai déjà des actions d'expérimentation très précises et opérationnelles, mais qui nécessitent une récolte d'information ou de forme supplémentaire. (exemple interviews sonores pour un podcast, dessins avec une école pour une signalétique, dessins et découpes de forme dans une scierie pour du mobilier...)

La permanence

Un designer et/ou un groupe de travail animent des séances de travail et prototypent une solution. (1 à 3 semaines)

La résidence

Un designer et/ou un groupe de travail occupent un lieu et testent un service en vivant une partie du temps sur le lieu de travail. (1 à 2 mois)



J'ai déjà des actions d'expérimentation très précises et opérationnelles (qui ne nécessitent pas ou peu de recherche et où les opérateurs sont déjà identifiés (exemple service technique, prestataire...))

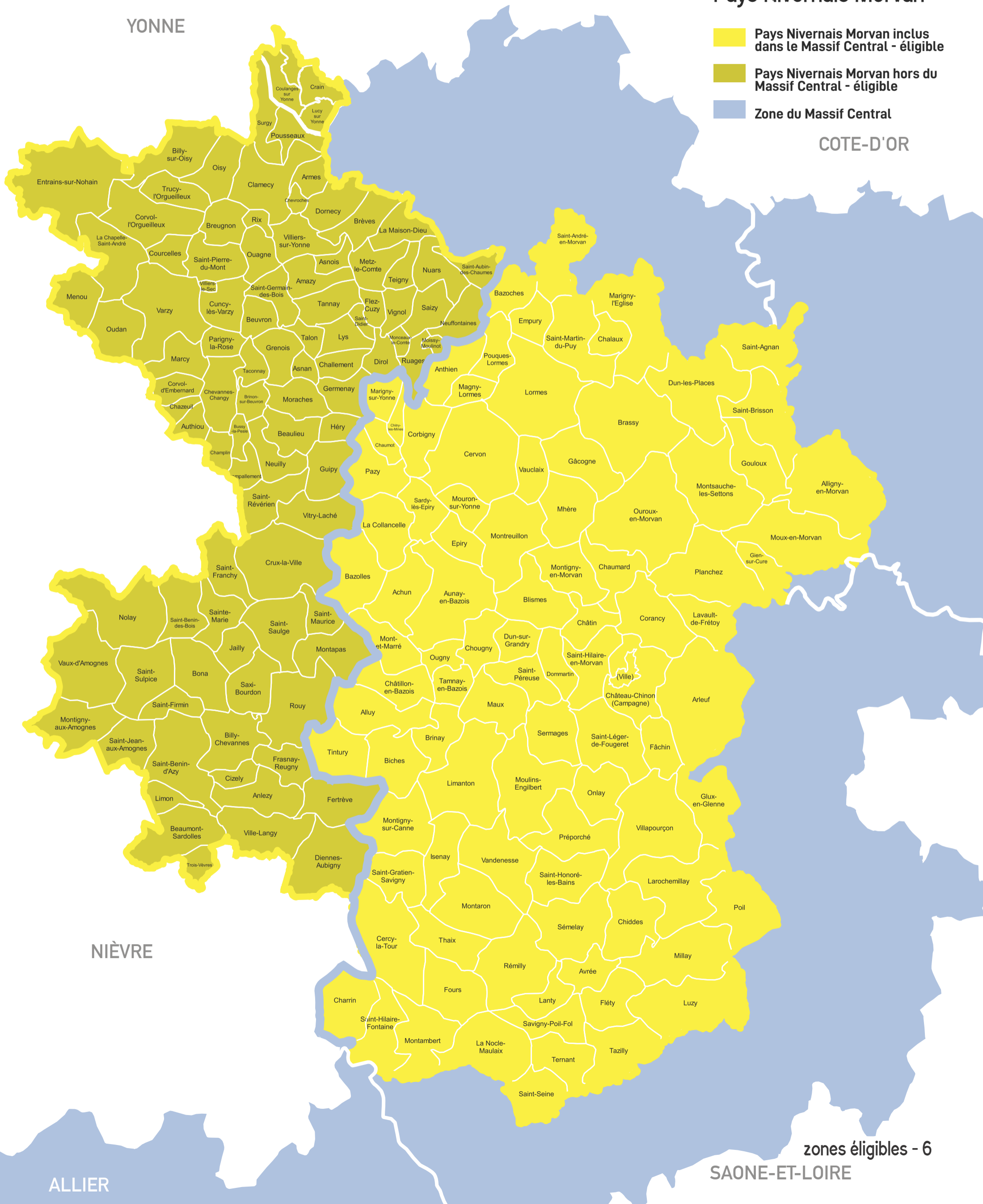
Le prototypage

Un designer construit un livrable seul ou avec un partenaire opérationnel (service technique, CAUE, agence, asso...) (1 ou 2 mois)

zones éligibles

Zone Massif Central et Pays Nivernais Morvan

-  Pays Nivernais Morvan inclus dans le Massif Central - éligible
-  Pays Nivernais Morvan hors du Massif Central - éligible
-  Zone du Massif Central



03. Quels sont les prérequis pour postuler ?

Critères de sélection :

- Localisation : Être situé sur le territoire du Pays Nivernais Morvan (cf carte p.6). Au moins 50% des projets retenus seront situés sur le territoire du Massif Central.
- Candidats : Le permis d'expérimenter est ouvert à tout type porteurs de projets sur le territoire éligible : aux habitants, aux structures économiques, aux associations, aux collectivités et aux élus, aux chercheurs ayant réalisé des études dans le cadre d'un programme, aux étudiants ayant réalisé des projets de fin d'études, des représentants de structures publiques (professeurs, urbanistes, paysagistes, agents territoriaux...)
- Stade de réflexion du projet : Il doit être assez avancé, c'est-à-dire avoir défini un constat, étudié l'existant, définir un besoin et commencer à identifier un réseau d'acteurs.
 1. Idée
 2. Détermination du besoin et des usages
 3. Développement et définition des axes de travail
 4. Préfiguration des actions avec le réseau d'acteurs
 5. Tests
- Thématique : **Des projets innovants servant l'intérêt général et destinés favoriser le maintien et l'installation des habitants et actifs.**

Exemples de projets éligibles :



Déplaçons-nous autrement à Cervon – Mairie de Cervon

Ce projet vise à tester des solutions de mobilité sur-mesure avec les habitants, en partant de la place de la Bascule. Il inclut notamment l'expérimentation d'une solution d'autopartage à petite échelle



Maison de la Jeunesse et de la Mobilité à Luzy – Mairie de Luzy

La mairie a récemment acquis l'ancien Hôtel de la Gare avec l'ambition d'y créer un lieu polyvalent. Le projet prévoit l'aménagement d'une auberge de jeunesse, ainsi que le développement d'un pôle mobilité.

L'expérimentation vise à préfigurer les futurs usages du site à travers plusieurs actions concrètes :

la mobilisation d'une brigade pour réaliser un diagnostic du bâtiment, l'organisation d'ateliers participatifs autour d'une maquette, en collaboration avec une association de jeunes et des acteurs de la mobilité, la coordination d'un chantier participatif visant à remettre progressivement en état les locaux.

■ Votre idée doit être située : S'agit-il d'un lieu public ou privé ? De quelle nature ? (place publique, commerce, lieu vacant, lieu passant... S'agit-il d'un service comme une (réactivation d'un transport à la demande, rendre accessible l'alimentation locale, faire connaître l'offre culturelle ? S'agit-il d'un produit comme de la signalisation, un mobilier rural, une installation artistique ?

■ Votre idée doit être portée par une personne nommée référente qui s'engage à dédier du temps de travail sur le projet.

■ Faciliter la mise à disposition de moyens humains et matériels.

■ Mettre en place un environnement propice à l'innovation.

Modalités de durée d'accompagnement

La durée d'un accompagnement sera déterminée en fonction du type d'accompagnement choisi et ne pourra excéder une période de deux mois consécutifs. Un temps passation, c'est-à-dire de bilan de projet et de fin d'accompagnement devra être établis en fin d'expérimentation et devra réunir les acteurs et personne(s) référente(s) du projet.

Si le projet concerne un lieu où un bâtiment, les espaces mis à disposition le seront gratuitement et une convention d'occupation temporaire sera signée. La mise à disposition sera conclue sur la durée déterminée pour accomplir l'expérimentation.

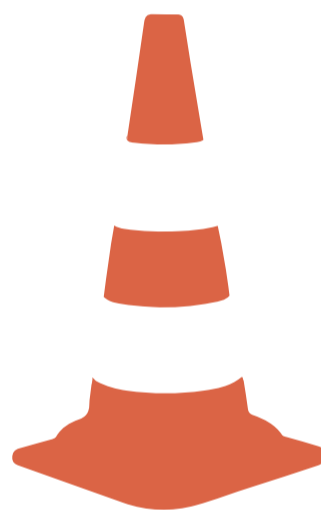
Droit à l'erreur : C'est en essayant que l'on peut réellement voir ce qui marche ou qui ne marche pas. L'erreur, ou la remise en question de la demande fait donc partie de l'accompagnement. Le porteur de projet doit prendre conscience du caractère expérimental des projets qui vont être accompagnés.

Dates clefs :

Candidatures : dépôt par mail avant **15 septembre 2025**.

Communication des lauréats : 25 septembre 2025





j.brignola@paysnivernaismorvan.fr

06 82 63 55 64

